L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 179. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 23 AVRIL 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

Hôtel de la Marine.

MM. RAPHAEL PERES & Co., ont la faveur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ayant fait aux bains tenus dans cet établissement toutes les réparations nécessaires, ils sont en ce moment dans un état tel à satisfaire ceux qui voudraient bien les favoriser de leur visite. 6 avril

PAIR OU NON

Méthode perfectionnée.

HUITIEME CLASSE DE LA

LOTERIE

De l'Eglise Evangélique Française.

Dont le Tirage aura lieu le 6 Mai 1829.

D. MALCOLM—Directeur.

SYSTEME POPULAIRE DE PAIR OU NON.

8,400 lots gagnans et seulement 4,600 blancs.

Aucun Gros Lot n'ayant été tiré, ils sont conséquemment sujets à sortir dans ce tirage.

☞ *Un paquet pourrait gagner tous les Gros Lots.*

—PROSPECTUS SPLENDIDE :—

1 lot de	$5,000	est	5,000
1 lot de	2,500	est	2,500
1 lot de	1,000	est	1,000
1 lot de	[illegible]	est	1,500
1 lot de	[illegible]	est	1,000
1 lot de	[illegible]	est	600
4 lots de	[illegible]	est	2,000
9 lots de	100	est	900
18 lots de	50	est	900
27 lots de	40	est	1,080
36 lots de	20	est	720
100 lots de	10	est	1,000
200 lots de	5	est	1,000
5000 lots de	4	est	20,000
8400 lots	10,000 billets, à $4		$40,000
4600 blancs	pour 10 jours.		

S'adresser au bureau du Directeur, *No. 54 Rue de Chartres*; Ou au BUREAU DE LA ROUE DE FORTUNE, 15 avril. *No. 86 Rue de Chartres.*

ATTENDU que David B. Morgan s'est adressé à moi, demandant que deux obligations qu'il a souscrites comme caution, une le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt huitième jour de Février mil-huit-cent-vingt-un, conjointement avec Charles et Porter comme shérif de la paroisse de St. Tammany, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle.-Orléans, le (L. S.) vingt-quatrième jour de Février, mil huit cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY,

Gouv. de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur.

G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 28 fév.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick América, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,

12 fév. Rue Royale, No. 67.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—ce 15 Avril 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—(Petition pour un Répit.)

Thomas Martin vs. *ses créanciers* } SUR la lecture et l'enrégistrement de la pétition et des documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu, le 28 Avril courant, en l'office de William Christy, écuyer, notaire public, à l'effet de délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Je certifie l'extrait ci-dessus conforme.

16 avril—4 Thos. S. KENNEDY—Greffier.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Planché et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

SUGAR—3000 hhds [illegible] on plantations above and [illegible] for sale by [illegible]

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feue Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

17 mars—3 A. DREUX.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot Francis, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge [illegible] en ce moment.

27 fév. MATHIEU & PINTA.

Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N° 46.

Reçu par le navire Crescent,

VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse;

Rosiers uniques ou Napoléons,
Ditto tricolores,
Orangers nains,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtés de lièvre, truffés.

30 Janvier—4 Vve. DUPAS.

A VENDRE—Une très-belle Maison à étage avec toutes ses dépendances, située encoignure rues Royale et Toulouse, connue pour être anciennement la propriété de Mr. Vt. Nolté et occupée maintenant par Mr. Vignié. Cette maison est très-bien disposée pour un négociant ou un grand établissement, ayant de très-vastes magasins et salles. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. Z. B. Labranche, ou à Théodore Ségond, rue Toulouse No. 85.

Si d'ici au 27 Mars prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue ledit jour, à mid précis, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par l'entremise de Fa. Dutillet. 25 fév—3

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus du Havre

3 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil do. pour pantalon.

D'importations antérieures.

300 bques. Vin rouge de toutes qualités.
1500 caisses dito et blanc dito.
500 dito Prunes.

Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux. bonchons eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

EST partie maronne le 14 courant, une négresse anglaise, nommée Emly ou Emily, agée d'environ 12 ans de la hauteur de 4 pieds 5 pouces anglais, complexion forte ; elle ne parle pas le français ; elle a la lèvre supérieure très grosse, de gros yeux, le teint rougeâtre, le nez plat ; elle a, en outre, une marque sur la joue droite. Elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe blanche, une pélerine de cotonnade à raies rouge : la récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'amènera au soussigné, ou la fera mettre à la geole.

Les capitaines de steam-boat sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

26 mars. Pre. POPULUS.

CHAPEAUX.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

7 mars. E. DERBIGUE.

Dissolution de Société.

A société qui existait entre Charles Jourdan et Félix Paul, sous la raison de CH. JOURDAN & Co. est dissoute d'un commun accord, à partir du 1er. Avril : Ch. Jourdan est seul chargé de la liquidation ; en conséquence, ceux qui ont quelques réclamations à former sont invités à se présenter, comme aussi ceux qui doivent à la ci-devant société sont priés de s'acquitter le plutôt possible

CH. JOURDAN.
8 avril FX. PAUL.

PENSION BOURGEOISE.

MME. BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés. 27 mars—1m.

SIROP PECTORAL—*De Lamouroux.*

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France.

1 caisse Sirop de Lamouroux,
2 do. anti-glaireux de Guibé,
6 Sulfate de Quinine,
2 ppo. Bandages herniaires, qu'ils vendront des prix modérés.

On peut également se procurer chez eux la te pectorale de Jujubes.

18 mars. FORESTIER & Co.

A VENDRE.

Pour du comptant ou moyennant de bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf; et deux chevaux avec leur enharnachement. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille.

14 janvier.

A vendre par le Soussigné.

150 Surons de Tabac de la Havane, première qualité.

Environ 1000 gallons jus de Citrons, purifié, de la Jamaïque.

[illegible] J. GOULE'.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Des Natchitoches.

CINQUIEME CLASSE POUR 1829,

Devant se tirer positivement a la Bourse, le Samedi 9 Mai.

—PROSPECTUS—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	5,000		" 5,000
1 " "	3,000		" 3,000
1 " "	1,800		" 1,800
1 " "	1,600		" 1,600
1 " "	1,412		" 1,412
6 " "	750		" 4,500
6 " "	550		" 3,300
6 " "	350		" 2,100
156 " "	50		" 7,800
780 " "	8		" 6,240
7800 " "	4		" 31,200
8,760 Lots			$77,952
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	5,000
2, 1 et 3	3,000
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,412

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 118.

Prix des Billets.

Entiers $4, demie 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur*, rue de Chartres, No. 118, entre les
11 avril rues Conti et St.-Louis.

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par les derniers bâtimens de Bordeaux et du Havre.

15 balles de brin pour moustiquaire, 3-4 1ère. qualité.
100 pièces de velours coton, (pour le marche espagnol.)
4 balles de toile grise pr. pantalon. 4 do léontine.
100 pièces coutil écru. 12 balles fil de Rennes, très fin.

D'importations antérieures.

250 bques vin rouge de Bordeaux de 24 à 50 piastres.
16 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.
25 caisses de peunes par 10e. de boite.
1500 do. de vin rouge et blanc, diverses qualités. 10 boucauds fil à voile et à seine.
15 cs. serrures et autres ferrements.
20 tierçons vin aigre blanc. 10 pipes eau de vie 4e. preuve.
20 dameajeannes eau de vie de Cognac, très vieille, et 1ère. qualité.
20 do. vieux vin d'Oporto depuis 8 ans dans le pays.
40 barils de café 1ère. qualité, de St. Yago de Cuba.
50 surons de tabac de Cuba, pour cigares.
20,000 bouchons pr. bouteilles et dames jeannes. 15 avril.

Florences, Draps français &c.

LES soussignés débarquent dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre

Des Florences de couleurs assorties.
Draps français et circassiennes.
4ième. preuve Eau-de-vie Cognac, en pipes et en barils de 16 gallons, d'une qualité supérieure.
Tableaux à musique.
Vinaigre de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses.

G. & BORDUZAT & co.
8 avril Rue Royale, No. 108.

AVIS.

ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la concellation de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Shérif de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions ; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dite obligations ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit-cent vingt-neuf, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY,

Gouverneur de la Louisiane.

G. A. WAGGAMAN
Secrétaire d'Etat. 31 mars

AVIS.

ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingtième jour de Mars mil-huit-cent-vingt sept, comme annotateur des hypothèques de la paroisse de l'Ascension, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée ;

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des presentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résulteht ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil-huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur.

GEORGE A. WAGGAMAN,
4 avril—1m *Secrétaire d'Etat.*

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DERBIGUE.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme bien recommandé et qui pourrait s'employer sur une habitation en qualité de gérant, et même d'ingénieur, s'il s'y trouvait un moulin à vapeur. Il peut enseigner les premiers élémens des langues Française, Anglaise et Espagnole. S'adresser au bureau de l'Abeille. 1er avril

ESCLAVE EN MARONNAGE.

EST partie maronne depuis une quinzaine de jours, une griffonne américaine nommée PATIENCE, native du Kentucky, agée d'environ 30 ans, d'une belle taille, et très puissante du corps, ayant quelques dents du devant cassées. Elle ne parle qu'Anglais ; elle était habillée, lors de son départ, d'une robe de cramoise rouge foncé, mais il est possible qu'elle ait changé de vêtement. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné : ou la mettra à la geole.

Les capitaines des bateaux-à-vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

3 avril—3 C. GRANDPRE',
Rue Bourgogne, entre Hopital et Quartier.

AVIS.—La société ci-devant connue sous la raison de PETELLAT, GILLET & Co., est dissoute, d'un commun accord, à compter de ce jour.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre ladite société, sont priées de se présenter immédiatement, et celles qui pourraient lui devoir sont priées de vouloir bien régler avec l'un ou l'autre des soussignés.

P. PETELLAT.
F. GILLET.
Jn. Jh. BLANCHARD.
1er. avril—6 Par P. PETELLAT.

RECU par le navire *Antioch*, venant du Havre, et à vendre par Mde. Vve. DUPAS, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse ;

Pâtés de lièvre truffés ; Dindes aux truffes ;
Truffes pures ; Pâtés de perdreaux truffés ;
Lamproies ; Perdrix truffées et rôties ;
Cuisses d'Oies ; Sardines à l'huile et au beurre ;
Fruits conservés en bouteilles ;
Saucissons de Lyon, ditto de Boulogne.

3 Avril—4

AVIS.—Le soussigné devant partir pour France dans très peu de tems (le 25 court.) prie les personnes à qui il pourrait devoir, de vouloir bien se présenter à son domicile pour être soldées. En même tems, il espère que ceux qui lui doivent voudront bien profiter de cet avis pour se liquider.

Il profite de cette circonstance pour annoncer qu'il a à vendre quelques instrumens de musique tels que violons, guitarres, &c., qu'il cédera à des conditions très-avantageuses.—De plus un fond de cabaret, en bloc ou en détail.

16 avril—4 P. BRESSLER.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Premier District Judiciaire.

Joseph Eyquem contre *ses créanciers.* } IL est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce tems, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eyquem sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. K. Rogers, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Par ordre de l'Hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS,
3 Avril. *Greffier.*

EN debarquement du navire *Roxelane* de bordeaux et à vendre par D. G. Borduzat & Co. rue Royale N°. 108.

Une pipe vieille eau-de vie de Cognac, et d'importations antérieures.

Gants de peau assortis, pour homme et pour femme.

Bas de soie pour femme bordés à jour,
Souliers pour femme, en prunelle, maroquin et satin.
Robes de cote pailli, lithographiées.
Cote pailli.
Papier français, assorti en diverses qualités.
Barriques de vin rouge de divers crus.
Huile en panier, vins en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et anisette en panier. 25 nov.

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans, 13 Avril 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Thomas Johnston vs. *ses créanciers* } SUR la lecture et l'enrégistrement de débats des créanciers sur cette affaire devant le notaire, et sur motion de M. Mazel, écuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit pétitionnaire et tous ceux qui sont intéressés dans cette affaire, aient à faire connaitre devant la Cour, le 25 courant, où d'ici à cette époque les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait pas homologuée.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.

[12 avril—3] Thos. S. KENNEDY—Greffier.

LES soussignés viennent de recevoir par les paquebots Kentucky et Talma, venant de New-York, un assortiment complèt de Linge d'Eté, consistant en :

Levite et Vestes de Bombasine,
Ditto en Bombazet et Circasienne,
Gilets à manche en toile de Hollande
Ditto " en toile blanche,
Ditto " en bombasine et bombazet,
Ditto " en circasienne et printanière,
Pantalons de crépon et bombasine
Ditto de bombazet et circasienne,
Ditto de coutil blanc et gris,
Ditto de toile blanche et grise,
Ditto de printannière à la mode,
Gilets de dessous en basin blanc, piqué et rayé
Ditto en poil de chèvre,
Ditto en soie, noire, jaune, et rayée,
Ditto en soie, de couleur,
Chemises de toile fine et commune, garnies et unies,
Bretelles en soie et à ressorts, Mouchoirs pour cou et poche.

Aussi, un joli assortiment de Chapeaux et Souliers les plus à la mode.

MATHIEU & PINTA,
rue de la Levée, entre Conti et Bienville,
8 avril No. 46

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Gruau Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 10,000 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

REMEDE

Infaillible contre la dyssenterie.

AVIS.—Une ancienne habitante de St.-Domingue possède, pour guérir la dyssenterie, un remède qui n'a jamais manqué de produire à ceux qui s'en sont servi, les plus grands soulagemens. Son mode de traitement est fort simple : elle n'exige rien du malade qu'après sa guérison finale ; elle traitera gratis les personnes indigentes ; ces dernières payant seulement le coût des remèdes.—S'adresser au bureau de l'Abeille. 16 avril.